

**Groupe de travail associatif**  
**« Développer le pouvoir d’agir »**  
**Séance du 8 novembre 2019**  
**Relevé des débats**

**Présents :** AL.DE ARAUJO – F.DUBOIS – S.FANTONI – C.FIEROBE – M.GESNOUIN – B.GUILLON – V.JAMBET – V.JOUBANIAN – C.LALANNE – C.LOTTIN – B.MAIRESSE – L.MAURIN – J.NOULIBOS – T.PERRIGAUD

**Excusés :** M.CONORT – S.DUPOUY ROUDEL – V.ETCHEVERRY – B.LAPOUGE – S.MERCIER

**Rédacteur : Françoise Dubois**



Après l’item considéré et notamment de la citation de Yann Bossé, professeur en science de l’éducation au Québec qui met en garde de manière très critique les institutions par rapport à la manière dont leur pratiques peuvent aller à l’encontre du but recherché : renforcer le pouvoir d’agir, le groupe s’interroge sur les façons d’associer les usagers à notre réflexion sur le pouvoir d’agir.

Chaque personne du groupe confrontée à ce problème dans son établissement ou service explicite la manière qui préside à la construction des projets individuels :

**1- Dans les établissements pour enfants et adolescents :**

- concertation en amont avec le jeune et les parents pour élaborer le PPA,
- collaboration du jeune et des parents lors du renouvellement du PPA,
- concertation au moment du bilan.

**2- Dans les établissements recevant des adultes :**

- rencontre duelle avec la personne pour l’élaboration du projet,
- synthèse avec la personne,
- inclusion de la personne à tous les moments et chaque évaluation du projet.

Certains services ont confectionné des échelles de qualité avec des items précis grâce auxquelles les personnes concernées évaluent la qualité du service qui leur est rendu.

Il existe des questionnaires de satisfaction.

Le but de ces instruments est de recueillir la perception de l’usager versus la perception des travailleurs sociaux.

À l’AED il est établi un recueil des attentes des familles et des enfants.

L’objectif est de permettre à la famille de s’exprimer, de faire en sorte que la famille soit actrice de son projet.

Il n’y a pas encore de bilans pour l’AED, il y en a pour l’AEDR.

La présence des patients dans les instances est requise.

L'AED mène une réflexion sur le développement du pouvoir d'agir en s'appuyant sur diverses expériences :

- ⇒ Des conférences familiales expérimentées en Nouvelle Zélande pour la résolution des difficultés dans le cadre de la communauté.
- ⇒ D'autres expériences sont à étudier également par exemple en Ardèche. On réunit les personnes ressources en présence d'un facilitateur pour organiser les prises de décision et le plan d'action. La coordination ne peut se faire qu'avec des travailleurs sociaux formés.

La question se pose de savoir ce que souhaitent les personnes dont on veut développer le pouvoir d'agir.

À Rénovation nous avons l'expérience du médiateur de santé pair et de Réa social club.

Il faut mobiliser l'environnement.

Il y a des résistances à la participation. Il convient de mobiliser les jeunes lors de rencontres régulières. On doit offrir des espaces aux personnes accompagnées.

Il faut réunir les familles, garder le contact avec les familles après la sortie.

Au SAVS sont mis en place des petits temps collectifs à l'extérieur (repas par exemple).

On ménage des espaces de droit commun où les personnes prises en charge peuvent se rendre malgré leurs difficultés.

L'accent est également mis sur l'éducation thérapeutique.

À R d'accueil l'objectif est de rendre les personnes autonomes. Compte tenu des besoins évoqués pour les MNA des formations spécifiques doivent être prévues.

Il existe des freins au développement du pouvoir d'agir.

Il faut agir sur les obstacles qui freinent l'autonomie une fois qu'ils ont été identifiés, encourager les échanges entre établissements.

Les membres du groupe devront faire remonter la description des pratiques qui sont mises en œuvre pour développer le pouvoir d'agir dans leurs structures, réfléchir aux freins, essayer d'abolir le cloisonnement intra associatif.

Il faut agir dans tous les domaines : l'école, le sport, la culture etc..., s'efforcer de ne pas agir à la place de, remettre de l'humain dans le dispositif, faire créer un outil de développement du pouvoir d'agir par les usagers eux-mêmes, écouter, permettre de parler.

Pour certains usagers la maladie elle-même constitue un frein.

Il faut se concentrer sur les objectifs de la personne.

Il faut sélectionner le vocabulaire : prise en charge versus accompagnement.

Il faut mettre en œuvre des formations au développement personnel.

**Il est rappelé que pour la prochaine réunion les participants devront faire remonter les pratiques de leurs établissements et services en faveur du développement du pouvoir d'agir.**

**La prochaine réunion aura lieu le**

**vendredi 22 novembre à 10h**

**sur le site du DITEP Rive gauche sis 121 avenue Jean Jaurès à Pessac.**